Pension Chien Chat / Éducation Canine
Le Riffray, 53350 Brains sur les Marches
Siret n°84521057400016
0607014972 / 0243061514

Conditions générales de la Pension pour chien et chat

La pension canine et féline est déclarée en préfecture de la Mayenne (53) et agréée par les services vétérinaires. **L'accueil téléphonique et physique** est ouvert au public tous les jours **de 10h à 19h**. Pour les visites de la pension, nous vous recevons tous les jours sur rendez-vous.

1/ Vos obligations

Ne sont admis que **les animaux identifiés** (tatouage ou puce) et **vaccinés** toux du chenil. Par arrêté ministériel, le **vaccin contre la Toux de chenil est obligatoire** pour tout séjour en pension canine.
Attention

! Ce vaccin n'est pas systématiquement fait dans le cadre du suivi vétérinaire. Il ne sert que pour les séjours en collectivité (chenils, pensions, expositions canines, etc.). Avant de réserver, demander à votre vétérinaire de vacciner votre chien contre la toux de chenil. Le chien devra avoir été vacciné depuis **moins d'un an** avec l'un des vaccins suivants : NOBIVAC KC ou PNEUMODOG ou BRONCOSHIELD.
Un traitement antipuce & tique est préconisé avant l'entrée de l'animal dans nos locaux. Il appartient au propriétaire, de protéger son animal contre les puces et tiques et de le vermifuger avant son admission. Dans le cas où une infestation serait décelée durant le séjour, nous nous réservons le droit de traiter le chien (vers, tiques et puces) après vérification par notre vétérinaire. Les fournitures, le déplacement éventuel et la prestation seront facturés en supplément.
Les documents à fournir à l'arrivée sont **le carnet de santé de l'animal** ainsi que **sa carte d'identification**. Sans ces documents, qui seront conservés sur place, l'accueil de votre compagnon sera automatiquement refusé et les arrhes versées non remboursées.

2/ Nos procédures

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal (agressivité ou état général suite au Check-up d'entrée).
Les chiens de catégorie 1 ne sont pas acceptés. Les chiens de catégorie 2 feront l'objet d'une rencontre préalable sur rendez-vous afin d'évaluer l'affinité avec l'animal.
L'intervention de notre vétérinaire (Clinique Brillet -D'Or - Jamart dans le 53), si elle s'avérait nécessaire, reste à la charge du propriétaire sauf si le praticien mettait en cause notre négligence.
Vous autorisez Jordan BONVOISIN, responsable de l'établissement, à prendre toutes les dispositions requises en cas d'urgence et lui donnez la permission d'accepter toute intervention médicale d'urgence. Dans le cas d'une urgence et après consultation du vétérinaire, un appel vous sera passé. Néanmoins en cas de non-réponse de votre part, les dispositions nécessaires au bien-être de l'animal seront effectuées.
Suivi médical : **en cas de maladie de votre compagnon durant son séjour**, le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés utiles par un vétérinaire. Les frais issus de ces soins devront être réglés sur présentation des justificatifs émanant dudit vétérinaire. Si un traitement doit être assuré, il sera facturé en sus. Le vétérinaire de votre animal sera de préférence, consulté.
La prise de médicaments et les soins divers seront assurés sur prescription médicale **pour les pensionnaires entrant sous traitement**. Nous n'hésiterons pas à faire appel au vétérinaire qui suit votre animal si l'état de santé de celui-ci semble l'exiger. Nous agirons alors en priorité selon l'avis de son vétérinaire.
En cas de décès de l'animal, il sera procédé à une autopsie afin d'en déterminer la cause. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, cela à votre charge.
Chaque propriétaire nous indiquera un numéro de téléphone mobile afin d'avoir la possibilité de **vous contacter en cas de besoin**.
L'établissement ne pourra être tenu responsable des blessures que pourrait s'infliger un chien tentant de passer au-dessus ou en dessous des clôtures, qui répondent à la réglementation en vigueur, ou par n'importe quel autre moyen.
Votre responsabilité civile est engagée pour les dommages éventuels (matériels et à autrui) causés par votre animal pendant son séjour, sauf faute grave imputable à la pension des Terre de Légendes.

Pension Chien Chat / Éducation Canine
Le Riffray, 53350 Brains sur les Marches
Siret n°84521057400016
0607014972 / 0243061514

3/ Le séjour

Durant les périodes de forte affluence (vacances scolaires, pont de jours fériés), les arrivées s'effectueront l'après midi (13h-19h) et les départ le matin (8h30-13h). Pour une meilleure organisation et pour vous éviter d'attendre quand nous sommes occupés avec un autre animal, ou pour s'adapter à vos contraintes horaires, il vous est toujours possible de prendre rendez-vous. Le reste de l'année les départs et arrivées peuvent s'effectuer à n'importe quel moment de la journée entre 9h et 19h. Le coût est de 10€ par nuit pour les chiens et 12€ par nuit pour les chats (respectivement 5€ et 6€ la demi journée), tarifs 2020.

Vous devez nous fournir l'aliment habituel de votre animal, croquettes, viandes ou BARF avec la quantité nécessaire pour le séjour. Mais si vous le souhaitez nous distribuerons **une alimentation Super Premium haut de gamme N&D de chez Farmina, facturé en supplément du séjour**.
Nous acceptons les affaires personnelles (jouet, panier...) de l'animal, mais déclinons toute responsabilité en cas de perte ou détérioration. L'établissement peut refuser les objets susceptibles d'être dangereux en cas de destruction.
L'animal qui nous est confié doit être repris par la personne qui nous l'a amené pour des raisons de sécurité. Si une autre personne devait se présenter à votre place, nous vous demandons de nous le signaler le jour de l'arrivée de l'animal ou si cela n'était pas prévu à ce moment-là, qu'elle vienne impérativement avec sa pièce d'identité et un justificatif dûment signé de votre part.

La durée du séjour de votre animal étant planifiée à l'avance, nous vous remercions de nous contacter dès que possible en cas de prolongement. En cas de réduction du séjour après signature du bon de réservation, toutes dates prévues est dû. Il vous est néanmoins possible de récupérer votre animal.
Le tarif journalier est doublé pour chaque jour supplémentaire en cas de dépassement de la date de fin prévue du séjour sans accord préalable de la pension canine et féline. Un courrier recommandé sera adressé au propriétaire mettant en demeure de le reprendre sous 8 jours. Passé ce délai, l'animal, considéré comme abandonné, sera confié à un organisme de recueil des animaux.

4/ La facturation

La durée du séjour de votre animal se calcule par nuitée passée à la pension. Ex : je pose mon chien/chat le Mardi à 14h et le récupère le Dimanche à 11h, 5 nuits sont alors passées, multiplier par le prix de la nuitée.
Toute **journée supplémentaire sans accord préalable** sera facturée le double du tarif journalier, toutes les journées réservées sont dues. En cas de retour prématuré, il n'y aura pas de remboursement. En cas d'**annulation d'une réservation** les arrhes ne seront pas remboursées.
Tout **frais supplémentaire** sera acquitté à la sortie du pensionnaire.
Un demi-tarif sera accordé par animal de même espèce que le premier dans le même box / parc.
Le tarif à la demi-journée est simplement la moitié du prix de la nuitée.
La Pension des Terre de Légendes accepte le règlement par virement, chèque et espèces (Carte Bancaire non acceptée).

Vous trouverez ci-dessous **un formulaire de réservation** qui une fois complété, pourra nous être envoyé accompagner **d'arrhes correspondant à 30 % du montant du séjour**. Le solde sera à régler au départ de votre animal. Nous vous demandons toutefois de nous contacter par mail, téléphone ou sur les réseaux sociaux afin de s'assurer de la disponibilité sur la période souhaitée.
Ce présent formulaire de réservation fera office de contrat de pension après deuxième signature le jour d'arrivée.
Vous trouverez également **une fiche individuelle de renseignements** (une par animal) qui nous permettra de connaître les habitudes et les besoins de votre compagnon. Ces documents sont téléchargeables et remplissables afin de vous permettre de la compléter au calme chez vous sans le stress du départ en vacances.

Pension Chien Chat / Éducation Canine
Le Riffray, 53350 Brains sur les Marches
Siret n°84521057400016
0607014972 / 0243061514

FICHE DE RESERVATION PENSION CHIEN / CHAT

Si c'est votre 1er séjour, comment vous nous avez connu ? (Si c'est sur internet, préciser ''le site'', ''le réseau social'', ''recherche Google'', ect : ……

Dates de Réservation – Horaires : ……
……

Propriétaire de l'animal, je soussigné(e) :

Nom --- Prénom : ……
Adresse : ……
Ville et code postal : ……
Tél. :……Mail :……

Vétérinaire de l'animal

Nom --- Prénom : ……
Ville et Code postal : ……
Tél. : ……

Chien(s) – Chat(s)

Nombre : ……
Nom(s) : ……
Race / Type : ……
Sexe : ……
Date de naissance : ……
N° d'identification : ……

Extras :

Suivi par (mail, sms, réseaux sociaux)	Offert !!! / Mail / SMS
Nourriture Super Premium	+2€ / Jour
Toilettage (brossage et/ou lavage) Chien	5€ ou 8€ (taille chien), 10€ avec lavage
Toilettage (brossage et/ou lavage) Chat	3€ le brossage, 8€ avec lavage
Traitement préventif naturel (Terre de diatomée) des parasites / vermifuge (minimum 7 jours)	+5€
Balade de 2h (chien)	20€

Rappel des prix hébergement seul : Chien --> 10€/nuit et 5€/Demi-journée Chat --> 12€/nuit et 6€/Demi-journée

J'ai pris connaissance des conditions générales et des tarifs de la Pension de "Terre de Légendes" et je les accepte sans réserve.
Je joins au présent formulaire de réservation, la fiche de renseignement concernant mon animal (une fiche par animal).
Je prévois au moins ¼ d'heure de mon temps à l'arrivée pour remettre les papiers de mon animal, ses affaires et faire les présentations. J'ai bien noté qu'une prise de rendez-vous était possible.

Bon pour une réservation en Pension	
Fait à Brains sur les Marches 53350	Le ……
Signature du client « lu et approuvé »	La pension
Transformation du bon de réservation en contrat de pension, à signé le jour d'arrivée de l'animal	
Fait à Brains sur les Marches 53350	Le ……
Signature du client « lu et approuvé »	La pension

N. B. : Joindre à votre réservation un règlement de 30% du séjour et ce document signé.

Pension Chien Chat / Éducation Canine
Le Riffray, 53350 Brains sur les Marches
Siret n°84521057400016
0607014972 / 0243061514

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE ANIMAL

Personne à contacter si le propriétaire est non joignable
Nom --- Prénom : .....
Ville et Code postal : .....
Tél : .....Mail :.....

Chien / Chat
Nom : .....
Race / Type : .....
Sexe : .....
Date de naissance : .....
N° d'identification : .....

Son caractère
Envers les humains.....
.....
Envers les autres animaux (Chiens et/ou Chats)
.....
.....
Signes particuliers de son comportement.....
.....

Animal
Stérilisé : ☐ Oui ☐ Non

Son alimentation
Marque de Croquettes : .....
Nombre de repas quotidien : .....
Poids moyen quotidien de la ration si vous pesez : .....
Autre alimentation : .....

Remarques (précisions importantes sur votre animal dans le cadre de son séjour s'il y a lieu) :
.....
.....
.....
.....

Médicaments
Nom : .....
Pour qu'elle maladie ? .....
La posologie (quantité et fréquence) : .....

Check-up de l'animal
Correspondance N°puce ou tatouage : .....
Appréciation : Babines.....Poils.....Pattes.....Dents.....
Présence de puces ? Oui.....Non.....
Commentaires : .....